



Publication de la séance du conseil municipal du 30 mars 2022

Date de convocation : 22 mars 2022.

Date de publication : 31 mars 2022.

Présents : BERNARDIE Aurélien, BILLARD David, CASSAN Marie-Françoise, CORMERAIS Coraline, COVILLE Stéphane DELIQUE Elisabeth DEFOULOUY Rodolphe, FRANTZ Caroline GAOUA Djamila, LEFORT Didier LISTOIR Thierry, MARTIN Yoan, PAGLIALONGA Jérémy, PARDON Sandra, SEELS Romuald, THIBULT Gérard VAN DE SYPE Claudine.

Absents : BOUCHEZ Martine, CARLUER Sophie, FORTES José Antonio, JOLY Sarah, RAMOND Mathieu, WESOLEK Thérèse, M COVILLE (départ avant le point n°7).

Ont donné procuration : BOUCHEZ Martine à CASSAN Marie-Françoise, CARLUER Sophie à BERNARDIE Aurélien, FORTES José Antonio à LEFORT Didier, JOLY Sarah à PARDON Sandra.

Secrétaire de séance : Aurélien BERNARDIE.

- **Adoption du procès-verbal de la séance du 22 février 2022.**

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

- **Relevé des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal :**

Néant.

1. Construction d'un bâtiment pour le matériel du service technique : modification de l'autorisation de programme / crédits de paiements n°2.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'autorisation de programme n°2 : construction d'un bâtiment pour le service technique,

Considérant le retard pris dans la procédure de marché public,

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Modifie l'AP-2 : construction d'un bâtiment pour le service technique ainsi qu'il suit :

N°A.P.	Objet	Montant A.P.	CP 2021	CP 2022	CP 2023
AP-2 (V2)	Construction d'un bâtiment pour le service technique	1 324 000 € TTC	514 825 €	300 000 €	509 175 €

2. Organisation d'un séjour « mini camp » par le Centre de loisirs de Venette.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de mini camp du centre de loisirs de Venette pour la période du 18 au 22 juillet 2022,

Entendu l'exposé de M le Maire, sur la proposition de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de mini camp du Centre de loisirs de Venette pour la période du 18 au 22 juillet 2022, au centre nautique Cap'Aisne.

- **Fixe** la participation de la commune à la somme maximum de 5 000 €.
- **Dit** que la participation des familles sera calculée sur la base du barème de la CAF (identique à celui existant pour le périscolaire).
- **Dit** que la participation demandée à partir du deuxième enfant sera réduite de 50%.

3. Avis du conseil municipal sur le projet de construction de la Société CHANEL PARFUMS BEAUTE.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2022 ordonnant le déroulement d'une enquête publique unique au titre de l'autorisation environnementale sur le projet de la société CHANEL PARFUMS BEAUTE d'exploiter une usine de fabrication de parfums et au titre de l'urbanisme sur la demande de permis de construire présenté par la SCI VENETTE,

Vu l'enquête publique menée du 14 mars 2022 au 15 avril 2022 inclus,

Considérant que l'avis du conseil municipal est requis sur ce projet,

Entendu l'exposé de M le Maire, sur la proposition de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, (contre : M COVILLE, abstention : Mmes FRANTZ et DELIQUE).

- **REND un avis favorable** sur le projet de construction et d'exploitation d'une usine de fabrication de parfums par la société CHANEL PARFUMS BEAUTE.

4. Vote des taux d'imposition communaux pour 2022.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 (état 1259),

Considérant la réforme de la fiscalité directe locale pour 2022,

Entendu l'exposé de M le Maire, sur la proposition de M le Maire,

Après en avoir délibéré, (contre : M COVILLE, abstention : Mmes FRANTZ et DELIQUE).

- **DECIDE** de ne **pas modifier** les taux d'imposition communaux pour 2022, et de les voter ainsi qu'il suit :

Taxe foncier bâti :	36,85 %
Taxe foncier non bâti :	50,07 %

5. Vote du budget primitif 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget primitif de la commune pour 2022,

Entendu l'exposé de M le Maire, Sur la proposition de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, (abstention : M COVILLE, Mmes FRANTZ et DELIQUE).

- **Approuve** le budget primitif 2022 de la commune de Venette ainsi qu'il suit :
- **Vote** au chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 967 632,20 €	3 967 632,20 €
Investissement	2 420 320,88 €	2 420 320,88 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre / Libellé	Montant proposé	pour	contre	abstention
011 / Charges à caractère général	1 176 727,20 €	18		3
012 / Charges de personnel	1 281 000 €	18		3
014/ Atténuations de produits	1 500 €	18		3
65/ Autres charges de gestion courante	163 600 €	18		3
66/ Charges financières	74 000€	18		3
67/ Charges exceptionnelles	2 000€	18		3
022/ Dépenses imprévues	20 000 €	18		3
023/ Virement à l'investissement	1 233 405 €	18		3
042/ Opération d'ordre	15 400 €	18		3
TOTAL dépenses Fonctionnement	3 967 632,20 €			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre / Libellé	Montant proposé	pour	contre	abstention
70/ Produits des services, du domaine...	111 600 €	18		3
73/ Impôts et taxes	2 088 355 €	18		3
74/ Dotations, subventions et participations	612 000 €	18		3
75/ Autres produits de gestion courante	10 000 €	18		3
002 / Résultat reporté	1 145 677,20 €			
TOTAL recettes Fonctionnement	3 967 632,20 €			

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS OPERATION				
Chapitre / Libellé	Montant proposé	pour	contre	abstention
001/ Déficit invest N-1	491 498,32 €			
1641/ Remboursement capital emprunt	220 000 €	18		3
271/ Titres immobilisés	150 €	18		3
020/ Dépenses imprévues	30 000 €	18		3
TOTAL dépenses Investissement hors op	741 648,32 €			

RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS OPERATION

Chapitre / Libellé	Montant proposé	pour	contre	abstention
1068/ Excédents de fonct. capitalisés	998 715,88 €			
021/ Virement du fonctionnement	1 233 405 €	18		3
040/ Opérations d'ordre	15 400 €	18		3
TOTAL recettes Investissement hors op	1 535 005,86 €			

Vote par opération d'investissement :

op 110: Matériel de voirie et divers

	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022		
Dépenses	20 825.09 €	60 000.00 €	80 825,09 €		
Recettes		10 800 €	10 800 €	18	3 (M COVILLE et Mmes DELIQUE et FRANTZ)

op 120:Hotel de ville

	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022		
Dépenses	6 540,55 €	10 000.00 €	16 540,55 €		
Recettes				18	3 (M COVILLE et Mmes DELIQUE et FRANTZ)

op 130: Informatisation Mairie

	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022		
Dépenses		3 000 €	3 000 €		
Recettes				18	3 (M COVILLE et Mmes DELIQUE et FRANTZ)

op 150: Ecole élémentaire Centre

	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022		
Dépenses	14 747,10 €	5 000 €	19 747,10 €		
Recettes				21	

op 155: Ecole de la Prairie

	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022		
Dépenses	14 798,50 €	3 000 €	17 798,50 €		
Recettes				20	1 (M COVILLE)

op 17: Centre de loisirs

	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022		
Dépenses		2 000 €	2 000 €		
Recettes				20	1 (M COVILLE)

op 170: MIG			
	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022
Dépenses		80 000 €	80 000 €
Recettes			
			20
			1 (M COVILLE)

op 18: Salle des fêtes			
	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022
Dépenses		30 000 €	30 000 €
Recettes			
			18
			3 (M COVILLE et Mmes DELIQUE et FRANTZ)

op 190 : Ecole maternelle Centre			
	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022
Dépenses	367,20 €	4 000 €	4 367,20 €
Recettes			
			21

op 192 : Construction Cantine Centre			
	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022
Dépenses	2 000 €		2 000 €
Recettes			
			20
			1 (M COVILLE)

op 20 : Travaux de voirie			
	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022
Dépenses	20 113,26 €	250 000 €	270 113,26 €
Recettes			
			19
			2 (M COVILLE- MmeFRANTZ)

op 22 : Ateliers municipaux (AP2)			
	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022
Dépenses	589 825,86 €	300 000 €	889 825,86 €
Recettes	162 000 €		162 000 €
			18
			3 (M COVILLE et Mmes DELIQUE et FRANTZ)

op 25 : Presbytère			
	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022
Dépenses		1 000 €	1 000 €
Recettes			
			18
			3 (M COVILLE et Mmes DELIQUE et FRANTZ)

op 26 : Réseau d'éclairage			
	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022
Dépenses		226 455 € €	226 455 €
Recettes			
			18
			3 (M COVILLE et Mmes DELIQUE et FRANTZ)

op 33 : Salle des sports			
	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022
Dépenses		20 000 €	20 000 €
Recettes			
			18
			3 (M COVILLE et Mmes DELIQUE et FRANTZ)

op 34 : Boulodrome			
	RAR 2021	BP 2022	TOTAL 2022
Dépenses		15 000 €	15 000 €
Recettes			
			18
			3 (M COVILLE et Mmes DELIQUE et FRANTZ)

TOTAL dépenses investissement	2 420 320,88 €
TOTAL recettes investissement	2 420 320,88 €

6. Vote des subventions aux associations pour 2022.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget primitif de la commune pour 2022,

Entendu l'exposé de M le Maire, Sur la proposition de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (M BERNARDIE ne prend pas part au vote, membre de la FNCR).

- **Vote** les subventions aux associations pour l'année 2022 ainsi qu'il suit :

Associations	Année 2022
ACCV	450 €
ASCCM Basket	300 €
Aventure 4x4	300 €
Badminton Margny-Venette	1 700 €
COS	9 500 €
CAV football	5 500 €
Club de l'amitié	1 000 €
Club photos	2 500 €
Comité des fêtes	
Compiègne sport cyclisme	250 €
Donneurs de sang	300 €
FNCR	2 600 €
GIPE	12 000 €
Indoor club	1 000 €
Ju Jitsu - Judo club	1 700 €
La Venettienne	1 500 €
Les petits Venettiens	500 €
Moutain board	800 €

Restos du cœur	150 €
Running club Venette	500 €
Sauveteurs de l'Oise Attichy	300 €
SCCO	200 €
Secours catholique	150 €
Souvenir Français	300 €
UNRPA	1 900 €
VAL	5 500 €
VMSL Tennis de table	2 000 €
Les canailloux	400 €
AS Pétanque de venette	1 500 €
TOTAL	55 050 €

7. Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise pour la création de deux passages surélevés (Arrêt de bus rue André Mellenne et Square des Pérelles).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget primitif de la commune pour 2022,

Considérant l'étude sur la circulation et la sécurité routière réalisée par le cabinet spécialisé ISR,

Considérant la remontée d'information suite au positionnement d'un radar pédagogique au Square des Pérelles,

Considérant la dangerosité pour les enfants qui attendent aux deux arrêts de bus dans ce secteur,

Entendu l'exposé de M le Maire, Sur la proposition de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Sollicite** une subvention auprès du Conseil départemental pour les travaux d'aménagement de deux plateaux surélevés au taux communal de 27%.
- Plan de financement :

Travaux :	47 193,94 € HT
Subvention CD (27%) :	12 742,36 €
Commune :	34 451,58 €
- **Sollicite** une dérogation pour commencement anticipé des travaux.

8. Contrat du plan de relance 2022 pour la création de logements.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de plan de relance 2022 pour la création de logements,

Considérant les permis de construire déposés dans le cadre de la construction du quartier « Prairie 2 »,

Entendu l'exposé de M le Maire, Sur la proposition de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** M le Maire à signer le contrat de Relance Logement 2022 avec l'Etat.

9. Demande de subvention au Conseil Régional des Hauts-de-France pour le financement d'une animation « Terre de Jeux ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les animations à réaliser dans le cadre de la labélisation « Terre de Jeux »

Considérant le projet présenté par le Centre de loisirs de Venette en partenariat avec les écoles de Venette,

Entendu l'exposé de M le Maire,

Sur la proposition de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France, pour le financement d'une animation « Terre de Jeux », à hauteur de 80%.
- **Plan de financement :**
 - Cout de l'animation : 6 760 € TTC
 - Subvention du CR 80% : 5 408 €**
 - Commune : 1 352 €

- **Questions et informations diverses.**